



Confréries de France

Bulletin de liaison et d'Information du Conseil Français des Confréries Fédération Officielle

juin 2013

Editorial de la Présidente Solange Massenavette

Malgré un moral en berne et un printemps pourri, essayons de rester positifs. L'assemblée générale de Sedan, si elle n'a pas fait le plein, a quand même réuni des confréries qui se sont connues ou mieux appréciées.

Tout n'est pas facile mais un peu de bonne volonté de chacun fera que le Conseil, les ambassades et autres académies ou duché et bien sur les confréries perdureront et évolueront j'espère dans le bon sens.

Le Conseil n'est pas là pour s'immiscer dans la vie des confréries ou des ambassades ; chacune est libre d'agir comme bon lui semble.

Nous sommes là pour réunir, aider, informer et former une structure forte et puissante.

Que cela ne vous empêche pas de passer un très bon été avec je l'espère le soleil.

Avec toute mon amitié

Solange Massenavette

Confréries de France

8, rue de la Poste 36110 Vineuil

Tél. : 02.54.36.64.08

smberry2@neuf.fr

Directrice publication : Solange Massenavette

IPNS Rédigé, réalisé, envoyé ou tiré par

Edmond-Louis Simoneau elsimoneau@aol.com

Ce bulletin vous retrace les activités du Conseil Français des Confréries, Fédération Officielle, pour ceux qui n'ont pas eu le loisir d'adhérer ou pour ceux qui ne se sont pas penchés sur ce que le Conseil a réalisé, nous nous permettons en fin du bulletin de vous parler des acquis qui permettent aux confréries adhérentes de bénéficier d'avantages indéniables.

Au sommaire :

Après l'AG, sentiments de Michel Devot délégué d'Ile de France

La vie des Groupements :

- le symposium des Vignes d'Ile de France

Fête de la Gastronomie à la Française **PENSEZ A VOUS Y INSCRIRE**

Cité de la gastronomie

Des nouvelles sur le vin.

Le compte rendu de l'assemblée générale de Sedan vous a été envoyé récemment, il comportait plus d'une cinquantaine de pages. Aussi ce bulletin et sans doute le suivant seront plus restreints

Vos articles et la vie de vos régions seront les bienvenus

Après l'assemblée générale de Sedan

3 Mai Conseil Français des Confréries à Sedan. (02)

Mémorandum propositions de Michel Devot, délégué d'Ile de France

Une réunion marquée par une participation du nombre des confréries en baisse et un bilan fourni, mais pas assez dynamisant. Le système de représentation des confréries est caduque. Même si largement approuvé au départ, il reste incontestablement une erreur à corriger au plus vite. On ne peut pas continuer à sous représenter un grand nombre de confréries sous la rubrique "indépendants". Elles se sentent exclues et non représentées par des délégués qui sans aucun doute, ne les rencontrent jamais, et souvent absents eux même des réunions.

Il faut selon notre avis revenir à l'adhésion individuelle avec une cotisation de 20€ suggérée et appliquer une cotisation de 18€ pour celles passées par un groupement régional non exclusif d'ailleurs en région. Ainsi les groupements régionaux dont plusieurs sont possibles sur une région, continueront à jouer leurs rôles fédérateurs, porteurs d'autant de mandats de vote que de confréries passant par eux. Il est nécessaire de prévoir que pour les confréries passant par les groupements, ceux-ci sont directement responsables du versement au CFC des cotisations de leurs Adhérents avant AG.

Pour ce qui concerne la trésorerie, faire une réserve plancher de sécurité est une bonne disposition, mais il convient de la limiter car le CFC n'est pas un organisme de

placement financier. Il faut donc développer des projets engageant des dépenses, venant en soutien par des aides financières versées après étude à des manifestations locales d'intérêt large, et d'autres initiatives. Le CFC ne doit pas être organisateur sauf de son AG dont il a seul la compétence de fixer le lieu et le partenariat d'organisation.

J'avais suggéré la création d'un site PRODUITS DE FRANCE pour être dans l'esprit du temps, avec objectif, de permettre à tous, et surtout l'étranger (Français et anglais), de découvrir et se procurer les produits de France. Il fallait donc mettre l'accent sur les produits et le moyen (liens) de les trouver. Cette politique me semblait très utile pour valoriser les confréries en un peu plus que le folklore certes nécessaire, mais en démontrant l'efficacité comme PARTENAIRES ECONOMIQUES, ce qui est plus entendu des "politiques" en général.

Je crains beaucoup de voir la réalisation se faire autour des produits remarquables, sous la forme d'un site annuaire lourd, un de plus, et n'ouvrant aucune vraie perspective. En effet si on voit les efforts de réalisation qui sont faits incontestablement ils ne semblent être que tournés vers la notion de répertoire avec développement des confréries, lequel existe déjà ailleurs, sans ligne objective directrice de développement des produits locaux et l'aide que nous pourrions à ce niveau leur apporter. Ceci était pourtant un noble et efficace projet !

Et le CFC a les moyens financiers de le développer. Je rappelle que la loi de 1901 a été modifiée en 1999.

Être partenaires économiques n'est pas contraire à nos objectifs non lucratifs, car soutenir les produits locaux, aider au contact pour qu'ils se développent ne nécessitent pas de commissions versées par les acteurs. Seuls les dons sont possibles et bien contrôlés.

Le siège devrait être mis à Paris, pour être plus proche des ministères. La France est ainsi faite, il ne sert à rien de l'ignorer. Un emploi aidé est peut être possible, ce qui permettrait d'avoir une existence type secrétariat national, pouvant répondre aux jours ouvrables et même tenir à jour les fichiers.

L'assemblée générale devrait se faire le samedi avec une soirée liée organisée par le CFC ou l'ambassade de région organisatrice, faire une organisation sur 3 ou 4 jours est lourde en dépenses et dissuade la participation.

Enfin, nous ne reconnaissons pas au Conseil Français, le droit de dire qui est une confrérie légale et qui n'est pas une vraie confrérie. Il ne peut que prendre en compte ce qui existe dans le droit Français de la liberté d'association. Avant de distribuer des "labels" rassemblons d'abord toutes les confréries en se réformant.

Il faut rappeler d'ailleurs que les confréries sont nées au moyen âge, avant les corporations, et elles ont toutes une origine religieuse, souvent par les moines (Vin, Fromage, organisation agriculture, etc...)

Bien sûr, ceci ne met pas en cause le caractère confrériel, dévoué et honnête des personnes, mais ce fait n'exclue pas non plus le droit à l'expression des idées. Demander aux confrères des projets est bien, mais il ne faut pas attendre de miracles de la boîte de pandore !!

Un bureau doit être une force de direction et de proposition.

Être membre du Conseil d'administration en qualité de délégué Ile de France, me permet de mieux développer nos idées, mais pour participer à un bureau issu du Conseil d'administration, il est nécessaire que ces réformes, surtout celle de la représentation des confréries soient dans les objectifs de celui-ci, dans le cas contraire, c'est impossible à mon niveau de participer à un bureau.

Il faut être en conformité actes et opinions !

Merci de votre lecture. Vous pouvez donner votre avis qu'il soit en accord ou contraire,

A vous lire

Quelques petites remarques sur ce texte qui montre que la vie existe au sein du Conseil.

Le siège social à Paris nous a été refusé. Donc avoir un siège à Paris n'est possible que si on habite à Paris.

Des statuts ont été élaborés après des jours de discussions et de tractations. Le système pyramidal a été choisi.

Les confréries indépendantes ont pratiquement plus de délégués que les groupements et sont donc surreprésentées.

Le système de délégués a été mis en place pour que chaque groupement conserve son indépendance. Combien d'heures avons-nous passé sur ce chapitre. Pour en arriver aux statuts actuels.

Il est toujours possible de revenir sur la philosophie première du Conseil tel qu'il a été conçu. Il nous faudra en parler en assemblée générale. Cela a déjà été le cas il y a quatre ans. Encore beaucoup de souhaits et une concrétisation inexistante.

Pratiquement chaque fois qu'un projet est présenté, vous pouvez être sûr qu'il a déjà été posé et la plupart du temps été refusé par le Conseil d'Administration.

C'est assez frustrant de voir les mêmes problèmes tourner en boucle.

Le Conseil est un lieu de diversité qui regroupe des groupements régionaux de confréries qui eux même regroupent des confréries de produits, donc ce sont bien des confréries de produits qui adhèrent aux groupements et au Conseil. Nos statuts ne nous permettent pas d'accepter des confréries qui ne sont pas des confréries liées aux produits de terroir ou à la gastronomie.

Nous accueillons en plus par souci d'ouverture les confréries qui n'ont pas de groupement dans leur Région ou qui n'en avaient pas. Ce n'est qu'une exception qui devrait rester une exception. Lors de l'élaboration des statuts, nombreux étaient ceux qui voulaient leur enlever le droit d'avoir des délégués ou de n'en avoir qu'un quota inférieur.

Dans un souci d'ouverture, ce principe a été écarté mais de justesse.

Si les confréries indépendantes sont toutes considérées sans délégués comment aurons-nous le quota pour les Assemblées Générales, ces sont ces délégués qui font la différence alors que beaucoup de groupements nous font confiance et ne sont pas présents

Nous avons privilégié le système pyramidal avec les confréries, les groupements régionaux et le sommet national.

Pour les soirées festives, il y en a toujours eu et beaucoup de confréries ayant assisté aux Assemblées Générales n'y participent pas. A Charleville, le samedi et le dimanche étaient des journées rassemblant les confréries. C'était l'occasion de se retrouver.

Il est sûr qu'il faut faire des propositions, c'est positif, mais il faut trouver une ligne évolutive qui fédère tout le monde.

Le conseil se veut une fédération simple et sereine.

Cela ne doit pas nous empêcher d'évoluer, mais recommencer des discussions sans fins est usant.

Notons aussi que chaque groupement a ses spécificités et son indépendance. Il nous est impossible d'avoir tous la même philosophie et façon de voir. Nous nous renforçons de cette diversité.

Le conseil a été créé sur un principe de fraternité, de tolérance et d'ouverture.

Edmond-louis Simoneau Secrétaire général



La vie des Groupements

Symposium des vins d'Ile de France

Le samedi 19 octobre 2013

Sous l'égide de COCORICO, le Comité de coordination région Ile-de-France des Confréries, une confrérie adhérente est chargée d'organiser le « Symposium des Vignes d'Ile-de-France » en principe tous les deux ans.

En 2013 c'est à la Confrérie des Compagnons d'Irminon de Combs-la-Ville et à celle du Clos des Pierrottes qu'a été confiée l'organisation de la 13^{ème} édition de cette manifestations culturelle et festive où tous peuvent se retrouver pour échanger et partager autour d'un sujet passionnant : la vigne, sa culture et le vin culturel.

La date du **samedi 19 octobre 2013** a été retenue.

Le symposium se déroulera sur trois lieux successifs :

- au **Musée aéronautique de Réau** (à 10km au nord de Melun) : accueil à partir de 9h00, suivi de deux conférences puis du déjeuner ; en début d'après-midi aura lieu l'élection de la Reine du Symposium.
- A **Livry sur Seine** (à 4 km au sud-est de Melun) pour un défilé dans les rues du village et une visite du vignoble.

- A **Combs-la-Ville** (à 15km au nord de Melun) pour une soirée de gala à partir de 19h00 au cours de laquelle seront proclamés les résultats du concours des vins d'Ile-de-France.

A noter qu'un service de cars gratuits entre Réau et Livry-sur-Seine sera organisé pour les participants.

Si vous êtes intéressés et souhaitez recevoir le dossier du Symposium, faites le savoir à Michel Courtois (Confrérie des Compagnons d'Irminon) au 01 60 60 57 78 ou à Gérard Laviec (Confrérie du Clos des Pierrotes) au 01 60 68 61 55. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à l'adresse mail suivante : symposium.cocorico@orange.fr

Manifestations

Fête de la Gastronomie à la Française

La prochaine fête de la gastronomie aura lieu sur trois jours le week-end du 22 septembre 2013



**Le nouveau site est en ligne : www.fete-gastronomie.fr
C'est sur ce site que vous devez vous inscrire si vous faites quelque chose dans le cadre de la Fête de la Gastronomie, ouverture des inscriptions le 19 juin 2013**

Lettre de Madame Sylvia Pinel, ministre de l'artisanat, du commerce et du Tourisme à la présidente du Conseil français Solange Massenavette

Madame la Présidente,

Notre Gastronomie, reconnue dans le monde entier pour son excellence, mais aussi pour les valeurs qu'elle véhicule, est un facteur de fierté pour nous tous. Le repas gastronomique des Français a d'ailleurs été salué en 2010 et inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Loin d'être un patrimoine figé, notre gastronomie est un secteur vivant, dynamique, où tradition et innovation s'allient au service de la vitalité économique de notre pays. Que vous soyez artisan de bouche, producteur, agriculteur, restaurateur, cuisinier, commerçant, importateur, distributeur de produits ou acteur du tourisme, vous mettez chaque jour et sur tout le territoire, votre métier, vos techniques et votre passion à son service.

Pour faire vivre et développer ce patrimoine unique, le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme a souhaité mettre en place un véritable outil de promotion et de partage : la **Fête de la Gastronomie**. Elle est à la disposition des professionnels et a vocation à toucher le plus large public possible.

Son ambition est de fédérer des événements sur l'ensemble du territoire pour aboutir à une véritable valorisation de notre savoir-faire gastronomique tant en France qu'à l'international. C'est aussi le moment de faire découvrir cet univers au grand public en créant une occasion de partage, de transmission et de convivialité. Ces instants privilégiés vous permettront également de mettre en valeur les métiers de la gastronomie, souvent méconnus et parfois mal considérés, mais qui offrent pourtant de réelles possibilités d'épanouissement personnel et professionnel.

Le Fête de la Gastronomie se déroulera cette année les 20, 21 et 22 septembre et s'articulera autour de cinq axes forts :

- **Déployer la fête de la gastronomie dans tous nos territoires et notamment les quartiers populaires ;**
- **Permettre l'accès à la gastronomie pour tous (notamment aux enfants et aux personnes âgées) ;**
- **Etendre la fête sur trois jours et développer une véritable offre touristique ;**
- **Développer la Fête de la gastronomie à l'international pour promouvoir la marque « France » ;**
- **Valoriser l'influence du mélange des cultures sur la gastronomie.**

Un événement fédérateur sera le fil rouge de cette manifestation ; il s'agit de

l'organisation de **grands banquets populaires** partout sur le territoire, dans les villages, les villes et les banlieues, sur les places publiques, dans les salles de fête, les maisons de retraites, les hôpitaux et partout où cela sera possible.

Ce type d'événement mêle en effet toutes les dimensions que la fête doit porter : partage, convivialité, fraternité, transmission et valorisation des savoir-faire. Il peut réunir de nombreux métiers et produits autour d'un seul événement fédérateur qui aura d'autant plus de visibilité que les partenaires pour l'organiser seront nombreux.

La motivation de tous est essentielle pour la réussite de cette prochaine édition de la fête et c'est pourquoi, par le présent courrier, nous souhaitons vous inviter à vous mobiliser dès maintenant afin de faire de cette fête une réussite. C'est aussi l'occasion de vous présenter en avant-première, le nouveau logo de la **Fête de la Gastronomie**. Nous vous invitons à vous en saisir, à le diffuser et à l'utiliser afin qu'il devienne le symbole de cet événement et des valeurs portées par la fête.

Enfin, à partir du **23 mai 2013** sera mis en ligne le nouveau site internet de la fête : **www.fete-gastronomie.fr**. Le commissariat de la **Fête de la Gastronomie** (139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Teledoc 536 – 75572 Paris Cedex 12) est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets et leur organisation.

Nous comptons sur votre soutien pour construire ensemble cette nouvelle édition de la **Fête de la Gastronomie**. Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvia Pinel, ministre de l'artisanat, du commerce et du Tourisme



Cité de la gastronomie

Concernant la cité de la Gastronomie, il s'agira d'un réseau à quatre pôles (Rungis/Dijon/Lyon et Tours). La réflexion est actuellement en cours pour voir comment, dans cette configuration, s'organisera la cité tourangelle. Le chemin est encore long mais le processus est engagé.

Site des produits remarquables et les confréries.

Pour ne pas alourdir le site du Conseil Français des Confréries qui est un site technique pour les adhérents du Conseil, avec tous les documents concernant nos associations y compris une charte , des statuts, des listings, les compte-rendu des assemblées générales et des Conseil d'Administration et les documents nous concernant, un projet de site des produits et des confréries qui les défendent est à l'étude.

Près de quarante mille données ont été compilées dans une formidable base de données avec les produits, la présentation, l'histoire, un emplacement pour les recettes proposées par les confréries, les catégories, les spécialités.

Ce site ne semblant pas entrainer la cohésion en nos rangs et ne pouvant en tant que bénévoles nous investir encore plus dans d'autres ramifications, nous en resterons à ce qui était primitivement prévu, un site de consultation et d'information.

Nous pensons que nous en faisons déjà beaucoup pour ne pas avoir à nous lancer sur d'autres pistes encore plus contraignantes. Nous demander une augmentation de la charge de travail et de temps passé pour le Conseil nous semble irréalisable car nous ne sommes que des bénévoles.

On nous demande de déléguer, chaque fois que nous avons délégué cela nous a donné deux fois plus de travail en relances, mois après mois, et en finalité, car le travail est finalement bâclé.

Rappel de différentes manifestations

Ville thermale et casino à forte réputation, Divonne-les-Bains occupe une place à part dans le Pays de Gex, au pied du Jura et près du lac Léman, historiquement tournée vers la Suisse et classée zone franche. Divonne-les-Bains a gardé une activité commerçante et culturelle importante, une qualité de vie recherchée par les Français et les expatriés travaillant dans les cantons helvètes de Genève ou de Vaud. Si la ville est peu accessible par la France, il est aisé de la rejoindre par la Suisse grâce à l'autoroute et l'aéroport international de Genève, à proximité.

SALON FRANCO-SUISSE DE LA GASTRONOMIE
CHOCOLAT-VIN-TERROIR

DU 25 AU 28 OCTOBRE 2013
DIVONNE-LES-BAINS (01)



CONTACTEZ NOUS : +33.6.51.20.46.93

Des nouvelles sur le vin.

Pour information seulement et sans engagements de notre part voici un document sur l'oenotourisme. **Seulement pour information.**

Les beaux jours sont là ! Pensez à annoncer vos "Séjours Oenotouristiques"

Le magazine online **Winetourisminfrance.com** vous propose une offre publicitaire (Français et Anglais) pour annoncer vos week-ends et séjours dans les vignobles avec une **formule forfaitaire.**

Vous disposez de votre page pour annoncer **tout au long de l'année** vos séjours oenotouristiques aux dates et à la fréquence que vous souhaitez. Ceci vous donne accès aux **2.000 visiteurs quotidiens** du site, aux **16.000 abonnés** de sa newsletter mensuelle, ainsi qu'au **référencement** Google et Google Actualités avec le relais de communication sur la page **Facebook** de Winetourisminfrance.com :
www.facebook.com/winetourisminfrance

La **formule** comprend pour l'ensemble de l'année :

- accessible par la rubrique "**Dossier**", dans la catégorie "**Séjours Oenotouristiques**", une page dédiée comprenant 3 photos et 1500 caractères
(voir exemple d'annonce en pièce jointe)

- la possibilité de **modifier votre page dédiée et d'annoncer vos nouveaux séjours**, autant de fois que vous le souhaitez durant l'année.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour tout complément d'information.

Cordialement,

André Deyrieux
equipe@winetourisminfrance.com
<http://www.winetourisminfrance.com/>
www.facebook.com/winetourisminfrance
twitter.com/Winetourism

www.winetourisminfrance.com

Le portail de l'Oenotourisme en France

"Un site étonnant . une excellente initiative" (In Vino BFM)

" Le site d'oenotourisme de référence, à consulter de toute urgence ! Les dossiers sont très bien documentés, l'information est concise et ultra-efficace." (Demeures et Châteaux)



Pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre Le Conseil est ouvert à toutes les confréries qui œuvrent pour défendre notre patrimoine gastronomique et culturel



Le Conseil Français des Confréries regroupe et fédère toutes les confréries qui ont pour objectif :

- la défense et la promotion des produits régionaux, fermiers, artisanaux, de qualité, au sens général du produit
- la promotion des filières alimentaires de qualité, le soutien des professionnels de l'alimentation
- la protection des traditions, coutumes et rites culturels, historiques, gastronomiques et touristiques...
- la promotion et le développement des activités liées aux « Arts de la table ».
- Apporter aux confréries et aux organismes réunissant des Confréries une assistance scientifique, technique et de conseil dans le domaine de l'agroalimentaire leur permettant la mise en place et la réalisation de programmes de promotion.

Le Conseil Français des Confréries a pour objet de coordonner et promouvoir les actions entreprises par les différentes associations membres, d'assurer leur représentativité nationale.

Pas d'exclusive tant qu'il s'agit de la sauvegarde de notre patrimoine.

Le Conseil Français des Confréries existe depuis cinq ans. Son but : fédérer les confréries et les aider à se faire connaître et à vivre. Nous demandons une cotisation symbolique de 18€ qui est rapidement compensée par les avancées que nous avons obtenues.

Pourquoi devons-nous participer au Conseil Français des Confréries ?

Tout simplement pour être plus fort ensemble, pour montrer que nous avons notre place dans l'économie actuelle.

Ensemble nous pouvons négocier pour vous des avancées certes minimales mais significatives comme la réduction sur la Sacem, une assurance Macif très performante pour un prix non moins performant, le livre d'or, un site pour les confréries de France et d'ailleurs.

Nous rejoindre pour bénéficier de nos listes d'adresses et de la liste officielle des chapitres mises çà jour quotidiennement

Ensemble nous sommes intervenus pour que les confréries soient reconnues patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre de la gastronomie française. Seul nous ne l'aurions pas pu.

Nous sommes aussi ensemble, car nous sommes des femmes et des hommes heureux de vivre, des épicuriens qui aimons partager les excellents produits de nos terroirs, les plaisirs de la gastronomie dans le sérieux et dans la bonne humeur, et aussi dans l'amitié.



FICHE D'ADHESION AU Conseil Français des Confréries

Fédération Officielle

Merci de nous fournir tous ces renseignements une bonne fois pour toute avant votre adhésion

NOM EXACT DE LA CONFRERIE

Région.....

Adhérez-vous à un groupement régional de confréries ?

Nom du Grand Maître :

Adresse du Grand Maître

Tél.

Fax.

Port.

Eventuellement autre adresse pour le courrier

Indispensable : Adresse e-mail, d'une personne de la Confrérie

.....@.....

Site Internet de la Confrérie (s'il y a)

Date de création :

Créneau du chapitre s'il est fixe, sinon date du prochain chapitre

Buts de la confrérie (à joindre sur une autre feuille si nécessaire)

Lieu du dépôt des statuts Préfecture

Mentions légales à prendre connaissance et à signer pour adhérer au Conseil

Je certifie avoir pris connaissance du fait que

Adhérent du Conseil Français des confréries je m'engage à reconnaître et à respecter les statuts tels qu'ils sont. D'autre part je prends connaissance que :

"Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et au site du Conseil. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association à l'adresse en en tête, dans les règles de la CNIL."

La liste des confréries adhérentes au Conseil et les renseignements figurant sur cette fiche pourront être envoyés aux membres du Conseil ou figurer dans notre site

Fait à

le

Le Grand Maître

MERCI DE NOUS JOINDRE UNE PHOTO POUR METTRE DANS LE SITE

LA COTISATION 2014 EST DE 18 €